



nord
pas-de-calais

3 SEMAINES DE MISE À PIED SANS SALAIRE... POUR UN SALARIÉ À LILLE, TOTALEMENT INJUSTE !

Pour avoir donné un coup de pied à une chaise, claqué une porte... ah oui, et aussi pour avoir prononcé quelques mots plus haut que les autres !

Ni agression physique, ni insultes directes – la « victime » l'a reconnu - et pourtant tombe la sanction la plus lourde, avant le licenciement ! Après avoir déjà subi pratiquement deux mois de mise à l'écart de l'entreprise.

Incompréhensible, illisible, non proportionnée à la faute, anti-pédagogique et surtout totalement injuste !

Deux poids, deux mesures par rapport à d'autres situations conflictuelles dans différentes antennes, mais surtout par rapport à ce que la Direction tolère des uns et pas des autres à Lille !

La violence « visible », n'est pas admissible, nous en convenons, mais la violence psychologique surtout celle pratiquée par un certain encadrement à Lille... ne doit pas non plus être tolérée !

Les insultes, ne sont pas admissibles, nous en convenons, mais celles pratiquées par l'encadrement à Lille, comme traiter des journalistes « d'andouille » ou d' « autiste »... ne peuvent pas non plus être tolérées !

A Lille, on peut être un bon professionnel, reconnu par ses pairs et noté comme tel par son N+1 et se faire retirer 3 semaines de salaire parce qu'on se surinvestit, on dérange, on demande des explications sur une promesse non tenue depuis plusieurs années, on remet en cause, on déstabilise !

A Lille, certains « chefs », semblent pouvoir impunément multiplier les infractions au code du travail (l'inspection du travail l'a attesté), ne pas avoir de projet éditorial, ignorer les réunions de service (une grève du personnel à Lille l'a attesté), s'asseoir sur la déontologie et les bonnes pratiques professionnelles (le JT du dimanche 24 janvier sur la présentation tronquée d'images et de témoignage à propos des manifestations à Calais en atteste), prendre une voiture de service quand on est de repos le week-end au détriment de la rédaction (une question des DP et une note du chef de centre en attestent), s'attribuer le travail des autres (des signatures indues au générique de certaines émissions en attestent), détourner, ou plutôt tenter de détourner les accords d'entreprise (les IRP l'attestent)...

Droits dans leurs bottes mais si peu à cheval sur les principes !

La sanction infligée au pilote web est une sanction pour l'exemple, et elle est **inacceptable** ! Elle est censée faire taire, faire peur : c'est donc l'arme des faibles, ceux qui à Lille ont besoin de gouverner par la force parce qu'ils n'ont plus ou pas l'autorité professionnelle !

Lille le 01 Février 2016
